

Formation échafaudage roulant (montage, vérification et utilisation)

Les tâches réalisées en hauteur doivent être effectuées par des salariés ayant reçu une formation spécifique relative aux instructions de sécurité. En effet, l'employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés et sur les mesures de prévention adaptées. Par ailleurs, il lui incombe de les former à la sécurité et à leur poste de travail conformément aux articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail. Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne disposant des compétences requises et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux tâches à réaliser.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Travailleurs utilisant, montant et démontant des échafaudages roulants, et, en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques.

Prérequis

- Aucun.

Objectifs pédagogiques

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages roulant en toute sécurité.

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
 - Définition du besoin et des contraintes du site
 - Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
 - Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
 - Risques liés aux opérations
 - Mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets
 - Mesures de sécurité en cas de changement de conditions météorologiques
 - Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
 - Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation
 - Consignes de sécurité
- Enseignements pratiques :
 - Montage et démontage d'un échafaudage roulant et mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens techniques requis pour les apports théoriques : salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : échafaudage roulant conçu pour le montage/démontage en sécurité – MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur n'est pas nécessaire) ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire) ; notice de montage de l'échafaudage roulant
- Sécurité : les bénéficiaires devront au minimum porter un casque avec jugulaire, des chaussures de sécurité et un harnais avec système de retenue anti-chute en cas d'échafaudage non-MDS (ces équipements ne sont pas fournis par l'organisme de formation)
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation